
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 9 avril 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 26 février 2018	(p. 6)
N° CP-2018-2279 <i>Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située rue des Verchères et cession à titre gratuit à Est Métropole habitat -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2280 <i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'emprises situées rue Casimir Périer et quai Perrache -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2281 <i>Neuville sur Saône - Prolongement de la rue Jacques - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2282 <i>Lyon 7° - Aménagement de voirie boulevard Yves Farge - Offre de concours par la société Réseau de transport d'électricité (RTE) -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2283 <i>Saint Priest - Réalisation d'un carrefour à feux pour gérer l'accès à l'usine Merial, rue de l'Aviation - Offre de concours pour les travaux de réalisation du carrefour à feux -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2284 <i>Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : communes des périphéries nord, ouest et centre nord de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2285 <i>Travaux de pose et fourniture de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 6)
N° CP-2018-2286 <i>Contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse tricolore, de bornes escamotables, de panneaux lumineux, de panneaux à messages variables, de caméras et de stations de comptage - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2287 <i>Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention - Lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2288 <i>Lyon 7° - Création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard) - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2289 <i>Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2290 <i>Villeurbanne - Requalification du boulevard Réguillon - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)

N° CP-2018-2291	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 2ème tranche de travaux - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 2 : fourniture de pierres - Lot n°4 : travaux de serrurerie et Lot n° 5 : travaux de plantations et mobilier - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2292	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain pour le maintien d'un abri voyageurs - Convention entre la SA d'HLM Alliade habitat, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2293	<i>Villeurbanne - Travaux d'accompagnement de la ligne de bus C3 - Réaménagement de la rue Decors - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain pour l'implantation de boucles de détection électromagnétique pour le déclenchement de dispositifs de signalisation lumineuse tricolore - Conventions entre la SCI Henri, le syndicat des copropriétaires du parc d'activités Atlantique et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 7)
N° CP-2018-2294	<i>Garanties d'emprunts accordées dans le cadre d'un contrat de prêt global à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2295	<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'aménagement et de la construction de l'Isère (OPAC 38) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2296	<i>Décines Charpieu - Garantie d'emprunt accordée à la fondation Oeuvres des villages d'enfants (fondation OVE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2297	<i>Fontaines Saint Martin - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'Entreprise sociale pour l'habitat (ESH), de coopératives d'HLM et sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2298	<i>Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à l'Association des fondateurs et protecteurs de l'institut catholique de Lyon (AFPCIL) auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Décision modificative de la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements votés par le Conseil Général du Rhône par délibération n° 22/06/2012-CG-016-01 du 22 juin 2012 -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2299	<i>Lyon 3° - Feyzin - Garanties accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2300	<i>Lyon 5° - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2301	<i>Lyon 7° - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3f Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2302	<i>Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à SAS Coopérative la Gargousse auprès du Crédit mutuel -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2303	<i>Lyon 8° - Lyon 3° - Feyzin - Neuville sur Saône - Collonges au Mont d'Or - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2304	<i>Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2305	<i>Lyon 9° - Marcy l'Etoile - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société d'économie mixte de construction de l'Ain (SEMCODA) auprès du Crédit Foncier de France - Décision modificative des décisions du Bureau n° B-2006-4451 du 3 juillet 2006, n° B-2005-3873 du 12 décembre 2005, n° B-2003-1460 du 23 juin 2003 et de la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2306	<i>Marcy l'Etoile - Garantie d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2307	<i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française des habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2308	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative de production d'HLM Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'entreprises sociales pour l'habitat, de coopératives d'HLM ou de sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières - Prêts haut de bilan -</i>	(p. 11)

N° CP-2018-2309	Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SCIC Habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1824 du 11 septembre 2017 -	(p. 12)
N° CP-2018-2310	Villeurbanne - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès du Crédit agricole centre-est -	(p. 12)
N° CP-2018-2311	Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu sud - 4 lots - Autorisation de signer la modification n° 1 concernant le lot n° 1 du marché public -	(p. 13)
N° CP-2018-2312	Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 13)
N° CP-2018-2313	Mions - Assainissement des quartiers des Meurières et Etachères - 4 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 13)
N° CP-2018-2314	Pierre Bénite - Travaux de réhabilitation des équipements du bassin de traitement biologique - File 20 - Station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 14)
N° CP-2018-2315	Marcy l'Etoile - Contentieux devant le Tribunal de Grande instance entre les consorts Guinet, la société Sanofi Pasteur, la société Biomérieux, la Commune de Marcy l'Etoile et la Métropole de Lyon - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -	(p. 14)
N° CP-2018-2316	Nettoyage et curage des ouvrages du service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 15)
N° CP-2018-2317	Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -	(p. 15)
N° CP-2018-2318	Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec l'Institut pour la recherche technologique (IRT) System X en faveur du développement de projets innovation -	(p. 15)
N° CP-2018-2319	Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 456 et 606, situés 2 bis, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Harbaoui -	(p. 16)
N° CP-2018-2320	Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 131 et 315, situés 23, rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Tran Do Sam -	(p. 16)
N° CP-2018-2321	Limonest - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bruyères - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain constituant des voiries, trottoirs, stationnements et réseaux, destinés au domaine public de voirie métropolitain et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -	(p. 16)
N° CP-2018-2322	Lyon 3° - Habitat et Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey et appartenant à M. Ali Heroual -	(p. 16)
N° CP-2018-2323	Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées à l'angle du boulevard Marius Vivier Merle et de l'avenue Georges Pompidou, et appartenant à l'Etat -	(p. 16)
N° CP-2018-2324	Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition à titre onéreux d'un appartement et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 242 et 56 de la copropriété l'Amphitryon situés 11 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Bernadette -	(p. 16)
N° CP-2018-2325	Lyon 7° - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement composé de 2 parcelles de terrain situées 15 et 29 rue Pré-Gaudry et appartenant à la société Nexans -	(p. 16)
N° CP-2018-2326	Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) et à la société Tourville Guillotière ou à toutes sociétés à elles substituées -	(p. 16)
N° CP-2018-2327	Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 920, chemin de l'Epine et appartenant aux époux Henry -	(p. 16)
N° CP-2018-2328	Saint Genis Laval - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de l'usufruit d'une parcelle de terrain nu située 28, chemin de Moly et détenu par Mme Mazille Passitaud -	(p. 16)
N° CP-2018-2329	Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot Salengro - Zola - Cession, à l'euro symbolique, à la SLCI Promotion de 2 parcelles de terrain constituant le lot n° 2 situé 11 et 13 rue Emile Zola -	(p. 16)

N° CP-2018-2330	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence deuxième phase - Déclassement des parcelles cadastrées BH 58, BH 59 et BH 61 du domaine public métropolitain - Cession, à titre onéreux, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain nu, situé square Julien Gras et quai Perrache -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2331	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Cession, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence Chênes-Senteurs-Erables d'une parcelle de terrain nu située 67 rue de Gerland -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2332	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de parcelles de terrain nu situées 25, rue Salomon Reinach et 22, rue Béchevelin, 7, rue Saint-André, à l'angle de ces 3 voies -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2333	<i>Saint Priest - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'établissement Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau, de 2 parcelles de terrain nu situées impasse d'Auvergne -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2334	<i>Vénissieux - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Albert Einstein au profit de la Société civile immobilière (SCI) Frégonara ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2335	<i>Villeurbanne - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 3, cours Tolstoi -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2336	<i>Villeurbanne - Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 46, avenue Marc Sangnier -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2337	<i>Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un tènement immobilier situé 18, rue Viala -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2338	<i>Lyon 8° - Equipement public - Institution au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'une servitude d'ancrage sur la façade de l'immeuble métropolitain situé 23, avenue Francis de Pressensé - Approbation d'une convention annexée au bail emphytéotique -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2339	<i>Lyon 3° - Lyon 7° - Opération de restauration immobilière quartiers Moncey/Voltaire/Guillotière - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 24 mai 2013 -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2340	<i>Prestations de services pour la mise à disposition de personnels temporaires en parcours d'insertion - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2341	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés des élus métropolitains - Période du 1er janvier au 28 février 2018 -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2342	<i>Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld, accompagné de Mmes les Vice-Présidentes Fouziya Bouzerda et Myriam Picot et de MM. les Vice-Présidents Michel Le Faou, Alain Galliano et Jean-Paul Bret pour un déplacement en Chine du lundi 30 avril au jeudi 10 mai 2018 -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2343	<i>Mandat spécial accordé à Mme la Conseillère Clotilde Pouzergue et M. le Conseiller Guy Barret pour un déplacement à Paris le mercredi 28 mars 2018 - Participation à une rencontre avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Immobilier -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2344	<i>Bron - Missions de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2345	<i>Bron - Reconstruction de la pouponnière, de la crèche de l'accueil mère-enfants et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de Bron - Lot n° 3 : gros oeuvre - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2346	<i>Lyon 2° - Remise en conformité trentenaire de l'installation sprinkler du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Marché subséquent n° 2 : prestations de remise en conformité trentenaire - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2347	<i>Lyon 3° - Travaux de restructuration du collège professeur Marcel Dargent - Lot n° 16 : Equipement de cuisine - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2348	<i>Lyon 7° - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2349	<i>Fourniture d'objets promotionnels pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 19)

N° CP-2018-2350	<i>Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2351	<i>Fourniture d'articles d'outillage de bâtiment, de fixations et de consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie - 11 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2352	<i>Fontaines sur Saône - Extension et restructuration du collège Jean de Tournes - Lot n° 1 : désamiantage et lot n° 2 : démolitions - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2353	<i>Lyon 3° - Création d'un ascenseur PMR (personnes à mobilité réduite) à l'Hôtel de Métropole - Lot n° 3 serrurerie, métallerie, façade (mur rideau) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2354	<i>Lyon 9° - Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409 rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2261 du 26 février 2018 -</i>	(p. 19)
N° CP-2018-2355	<i>Neuville sur Saône - Travaux de construction d'une pépinière d'entreprises à Neuville sur Saône - 6 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
N° CP-2018-2356	<i>Tassin la Demi Lune - Restructuration du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi-Lune - Lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 20)
N° CP-2018-2357	<i>Protection de l'enfance - Convention-cadre pour un fonctionnement en dispositif intégré des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) -</i>	(p. 21)
N° CP-2018-2358	<i>Lyon 5° - Réaménagement de la place Varillon - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux -</i>	(p. 21)
N° CP-2018-2359	<i>Sathonay Camp - Requalification de la place Thévenot - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 21)
N° CP-2018-2360	<i>Lyon - Villeurbanne - Conventions de participation financière pour l'animation des programmes d'intérêt général (PIG) de Lyon et Villeurbanne -</i>	(p. 21)
N° CP-2018-2361	<i>Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du site de l'Ancienne écluse - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le groupement de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 21)
N° CP-2018-2362	<i>Balayeuses de voirie - Cession de gré à gré des véhicules - Contrat avec la société Auvergne Matériel Voirie (AMV) -</i>	(p. 22)
N° CP-2018-2363	<i>Post-exploitation du centre d'enfouissement technique (CET) de Genas - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
N° CP-2018-2364	<i>Reprise, traitement et/ou valorisation du bois en provenance des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
N° CP-2018-2365	<i>Marché public de traitement et valorisation du bois collecté dans les déchèteries - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement SERDEX / SITA Lyon -</i>	(p. 22)
N° CP-2018-2366	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) -</i>	(p. 23)
N° CP-2018-2367	<i>Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon Laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) -ARIA (Applications et recherche en informatique pour l'architecture) -</i>	(p. 23)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 9 avril 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 30 mars 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Sarah Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Membres invités

Absent excusé : M. Devinaz.

Absents non excusés : MM. Gouverneyre, Lebuhotel et Mme Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 26 février 2018

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 26 février 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2018-2279 - Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située rue des Verchères et cession à titre gratuit à Est Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2280 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'emprises situées rue Casimir Périer et quai Perrache - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2281 - Neuville sur Saône - Prolongement de la rue Jacques - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2282 - Lyon 7° - Aménagement de voirie boulevard Yves Farge - Offre de concours par la société Réseau de transport d'électricité (RTE) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2018-2283 - Saint Priest - Réalisation d'un carrefour à feux pour gérer l'accès à l'usine Merial, rue de l'Aviation - Offre de concours pour les travaux de réalisation du carrefour à feux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2284 - Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : communes des périphéries nord, ouest et centre nord de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2285 - Travaux de pose et fourniture de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2286 - Contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse tricolore, de bornes escamotables, de panneaux lumineux, de panneaux à messages variables, de caméras et de stations de comptage - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2287 - Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention - Lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2288 - Lyon 7° - Création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard) - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2289 - Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2290 - Villeurbanne - Requalification du boulevard Réguillon - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2291 - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 2ème tranche de travaux - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 2 : fourniture de pierres - Lot n°4 : travaux de serrurerie et Lot n° 5 : travaux de plantations et mobilier - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2292 - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain pour le maintien d'un abri voyageurs - Convention entre la SA d'HLM Alliade habitat, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2293 - Villeurbanne - Travaux d'accompagnement de la ligne de bus C3 - Réaménagement de la rue Decorps - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain pour l'implantation de boucles de détection électromagnétique pour le déclenchement de dispositifs de signalisation lumineuse tricolore - Conventions entre la SCI Henri, le syndicat des copropriétaires du parc d'activités Atlantique et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2279 à CP-2018-2293. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter 14 dossiers.

Le dossier n° CP-2018-2279 à Vaulx en Velin concerne le déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située rue des Verchères et sa cession, à titre gratuit, à Est Métropole habitat.

Dans le cadre de l'achèvement des restructurations urbaines sur les quartiers de Vaulx en Velin, la régularisation du foncier a été rendue nécessaire par la création ou le réaménagement des places, rues et espaces résidentiels. Dans ce contexte, Est Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession à son profit de la parcelle cadastrée AP 477, d'une superficie de 66 mètres carrés située rue des Verchères. Plusieurs réseaux ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure est dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a, d'ores et déjà, été établi et figure en pièce jointe. Aux termes du projet d'acte, la parcelle de terrain sera cédée à titre gratuit. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le dossier n° CP-2018-2280 à Lyon 2° au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence, concerne le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'emprises situées rue Casimir Périer et quai Perrache.

Dans le cadre du projet urbain de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2^{ème} phase, la rue Casimir Périer, interface entre le quartier existant et le nouveau quartier, voit son profil adapté. Ainsi le foncier qui n'aura plus de fonctionnalité de voirie sera intégré aux îlots A1 nord et A2 nord qui constitueront le nouveau front bâti de la rue. Le bâtiment porche, ancienne entrée du marché gare, se retrouve totalement réinséré dans le tissu urbain. Pour ce faire, la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, aménageur du quartier, a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de 2 emprises situées au sud de la rue Casimir Périer et du quai Perrache à Lyon 2^o, ainsi que les ailes du bâtiment porche ne trouvant plus d'occupation. L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux, leur dévoiement éventuel est à la charge de la SPL Lyon Confluence. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. La cession entre la Métropole et la SPL Lyon Confluence a fait l'objet d'une décision de la Commission permanente n° CP-2018-2153 du 15 janvier 2018 autorisant la signature d'une promesse de vente qui comporte une clause liée au déclassement préalable du domaine public de ces biens.

Le dossier n° CP-2018-2281 à Neuville sur Saône concerne le prolongement de la rue Jacques.

Le quartier de la rue Jacques, à Neuville sur Saône, se situe au nord de la ville historique, en contact direct avec le parc d'Ombreval qui abrite la mairie. Une des orientations d'aménagement du secteur, dans laquelle s'inscrit le réaménagement du parc d'Ombreval, est de restaurer les liens entre ces espaces publics et le grand paysage dans lequel ils s'inscrivent, et en particulier avec la Saône. Dans ce cadre, le prolongement de la rue Jacques procède d'une vision prospective globale.

Il s'agit de boucler une voie structurante, la rue Jacques, en lui offrant les qualités spatiales et d'usages d'une rue de centre urbain. Cette voie devra par ailleurs intégrer un futur équipement public, le nouveau cinéma, dans un quartier appelé à se densifier. L'opération se situe à proximité de 2 monuments historiques (Le Château d'Ombreval et l'église Notre Dame de l'Assomption), dès lors, les travaux à mettre en oeuvre sont soumis à une autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France (ABF). En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en oeuvre implique le dépôt d'un permis d'aménager. Il sera déposé auprès de la Commune de Neuville sur Saône qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2018-2282 à Lyon 7^o concerne l'aménagement de voirie boulevard Yves Farge.

La société Réseau de transport d'électricité (RTE) a aménagé son nouveau bâtiment le long du boulevard Yves Farge à Lyon 7^o. La société RTE a fait part de son intérêt à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, afin de garantir la sécurité des façades de son bâtiment contre le risque d'intrusion de véhicules. Ce projet aura pour objectif d'empêcher l'intrusion d'un véhicule sur le trottoir le long de la façade, tout en assurant des cheminements piétons sécurisés et accessibles aux personnes en situation de handicap. Les travaux consisteront donc à réaménager le trottoir en mettant en place des bordures infranchissables. Le coût total des travaux est estimé à 125 776,93 € TTC.

La société RTE accepte de participer au financement des travaux par offre de concours sur la base du montant hors taxes. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de ces prestations, qui seront exécutées dans le cadre des marchés de travaux.

Le dossier n° CP-2018-2283 à Saint Priest concerne la réalisation d'un carrefour à feux pour gérer l'accès à l'usine Merial, rue de l'Aviation.

La création d'un second accès à l'usine Merial, donnant sur la rue de l'Aviation à Saint Priest, impose de gérer la sortie du flux supplémentaire de véhicules sur cette voie par un carrefour à feux. La mise en place d'un carrefour à feux provisoire pendant plusieurs mois a permis de confirmer la nécessité de la gestion par feux de cet accès : la Métropole donne donc un avis favorable à ce projet.

Ce projet visant à gérer par feux tricolores une sortie privée fait donc l'objet d'une offre de concours auprès de l'entreprise Merial. Ces travaux sont estimés à la somme de 54 100 € HT. La société Merial accepte de participer au financement de ces travaux sur le montant hors taxes. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de ces prestations.

Le dossier n° CP-2018-2284 concerne des travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande, ayant pour objet les travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ces marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en oeuvre de clauses d'insertion sociale. Sur ces 2 marchés, il s'avère que le lot n° 1 relève de la compétence de la Commission permanente et que le lot n° 2 relève de celle du Conseil.

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande se rapportant au lot n° 1. Il comportera un engagement de commande minimum de 600 000 € HT et maximum de 2 400 000 €. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de consultation, la commission permanente d'appel d'offres lors de sa séance du 23 mars 2018, a choisi l'offre du groupement d'entreprises De Filippis/Sogea Rhône-Alpes (Agence Ebm)/Maia Sonnier.

Le dossier n° CP-2018-2285 concerne le lancement d'une procédure adaptée en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de pose et fourniture de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le présent marché serait un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Celui-ci comporterait un engagement minimum de commande de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT. Le présent accord-cadre à bons de commande intègrera des conditions d'exécution à caractère social, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2286 concerne le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un accord-cadre pour les contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse tricolore, de bornes escamotables, de panneaux lumineux, de panneaux à messages variables, de caméras et de stations de comptage.

Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande. Il serait passé pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite, une fois 2 années. L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 140 000 € HT et maximum de 560 000 € HT. Le présent accord-cadre à bons de commande intègre des conditions d'exécution à caractère social. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2287 à Fleurieu sur Saône concerne la réalisation d'un bassin de rétention et d'un réseau d'assainissement dans le cadre de la requalification de la rue du Buisson.

Les objectifs principaux du projet sont d'apporter une réponse à la problématique de ruissellement agricole, de sécuriser les cheminements piétons et modérer les vitesses, d'aménager une continuité d'itinéraire cyclable, d'intégrer au mieux le projet dans son environnement et de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement (mise en séparatif). Le coût total de l'opération est évalué à 2 330 000 € TTC.

Les études de maîtrise d'oeuvre ont débuté en 2017, pour un démarrage des travaux de voirie à l'automne 2018. Ces travaux seront précédés des travaux d'assainissement. Une procédure adaptée a été lancée pour l'attribution des marchés : lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention et lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement.

Conformément au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 7 mars 2018, a choisi pour le lot n° 1, la réalisation d'un bassin de rétention, le groupement d'entreprises FAMY/CHARRIN 321 399 € TTC et pour le lot n° 2, la réalisation d'un réseau d'assainissement, le groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP pour un montant de 899 904,60 € TTC.

Le dossier n° CP-2018-2288 à Lyon 7° concerne la création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard).

Aujourd'hui, il est nécessaire d'accompagner la transformation urbaine de cet îlot par la création de voiries, afin de distribuer et irriguer les nouvelles fonctions accueillies. A cet effet, le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit des emplacements réservés (ER) pour la création de voies nouvelles.

Le projet prévoit l'aménagement des voies nouvelles de façade à façade, la création d'une zone de circulation apaisée, la création d'une placette en coeur d'îlot, l'infiltration des eaux pluviales sur tout le périmètre de l'opération et la refonte du réseau d'eau potable vétuste. Une procédure adaptée a été lancée pour l'attribution du marché relatif aux travaux de voirie et réseaux. Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution, l'acheteur, par décision du 13 mars 2018 a choisi l'offre du groupement GUINTOLI/SIORAT, pour un montant de 419 786,34 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2289 à Saint Genis Laval, concerne le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du métro B.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par 2 projets majeurs d'infrastructures : le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023) et la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030). Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs suivants : intégrer la création du futur pôle d'échanges multimodal (PEM), créer une trame viaire structurante et favoriser la création d'une polarité urbaine autour du PEM du Vallon des hôpitaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre. Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 23 mars 2018, a choisi le groupement d'entreprises ARCADIS/ GAUTIER - CONQUET/ 3.14 ETUDES ET INGENIERIE pour un montant de 1 602 300 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2290 à Villeurbanne concerne le marché de travaux de voirie et réseaux divers relatif à la requalification du boulevard Réguillon.

La section du boulevard Réguillon concernée par la requalification est celle située entre la place Grandclément à l'ouest et la rue Bernaix à l'est. Les objectifs principaux du projet sont les suivants : améliorer le cadre de vie, aménager des cheminements piétons, prendre en compte les circulations cyclables et aménager la voirie pour la mise en double sens en lien avec le projet du C3.

Une procédure adaptée a été lancée pour l'attribution du marché relatif aux travaux de VRD. Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 19 mars 2018 a choisi l'offre du groupement d'entreprises Guintoli/EHTP/Siorat pour un montant de 1 499 915,42 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2291 à Villeurbanne concerne le réaménagement du cours Emile Zola. Il s'agit de transformer le cours Emile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée. Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Emile Zola est réalisé par tranche opérationnelle. La 1ère tranche, tronçon C, concerne les rues l'Herminier/Baratin. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2014 à l'été 2016. La 2^{ème} tranche, tronçon A, concerne les rues Thiers/Kahn, objet de la présente décision.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été pour l'attribution du lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD), du lot n° 2 : fourniture de pierres, du lot n° 3 : travaux de signalisation lumineuse et tricolore, du lot n° 4 : travaux de serrurerie et du lot n° 5 : travaux de plantations et mobilier, concernant la deuxième tranche des travaux de réaménagement du cours.

Les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) ont été attribués au groupement Eiffage Routes centre est/Guintoli, pour un montant de 6 094 927,62 € TTC. Le lot n° 2, fourniture de pierres a été attribué au groupement De Filippis/Maia Sonnier, pour un montant de 278 859,54 € TTC. Le lot n° 4, travaux de serrurerie, a été attribué à la société Munoz pour un montant de 413 214 € TTC et le lot n° 5, travaux de plantations et mobilier, au groupement Chazal/Tarvel, pour un montant de 1 605 797,11 € TTC. Je rappelle que le lot n° 3 relève de la compétence du Président. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Le dossier n° CP-2018-2292 : dans le cadre de l'opération de construction de 24 logements menée par la SA d'HLM Alliade habitat au 82-84 rue Philippe de Lassalle, la Métropole a procédé, par décision de la Commission permanente du 10 octobre 2016, au déclassement d'une emprise d'environ 1 282 mètres carrés de son domaine public. Cette emprise foncière déclassée englobe l'emplacement sur lequel est implanté un abri-voyageurs dépendant du marché de mobiliers urbains.

Dans ce contexte, la Métropole, la société JC Decaux France et la SA d'HLM Alliade habitat se sont rapprochées en vue de la signature d'une convention tripartite ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la collectivité et son prestataire sont autorisés à maintenir l'abri voyageurs concerné sur son emplacement actuel pour une durée de 15 ans.

Le dossier n° CP-2018-2293 à Villeurbanne concerne le projet de requalification de la rue Émile Decorps qui prévoit un réaménagement de la voie de façade à façade. Dans le cadre de ce projet, le carrefour situé à l'intersection des rues Émile Decorps et Antoine Primat va être équipé de mâts de signalisation lumineuse tricolore (SLT) dans un objectif de sécurisation et de fluidification de la circulation.

Afin de gérer les sorties de véhicules des sites du parc d'activités Atlantique et de la société Comptoir général d'emballage (CGE) dans ce carrefour, ceux-ci doivent être équipés de mâts SLT. Les sites du parc d'activité Atlantique et de l'entreprise CGE sont constitués des parcelles cadastrées situées 13 et 15 rue Émile Decorps, à Villeurbanne, propriétés respectives du syndicat des copropriétaires du parc d'activités Atlantique et de la SCI Henri. Dans ce contexte, le syndicat des copropriétaires du parc d'activité Atlantique, la SCI Henri et la Métropole se sont rapprochées pour déterminer les modalités d'une occupation des emprises foncières par la Métropole en vue de la réalisation des travaux d'implantation nécessaires au fonctionnement des mâts SLT. Des conventions fixant la nature et les conditions de réalisation des travaux sont conclues à titre gracieux, pour une durée de 15 ans.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), membre du conseil d'administration de l'OPH est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2279, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration d'Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2292 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2018-2294 - Garanties d'emprunts accordées dans le cadre d'un contrat de prêt global à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2295 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'aménagement et de la construction de l'Isère (OPAC 38) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2296 - Décines Charpieu - Garantie d'emprunt accordée à la fondation Oeuvres des villages d'enfants (fondation OVE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2297 - Fontaines Saint Martin - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'Entreprise sociale pour l'habitat (ESH), de coopératives d'HLM et sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2298 - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à l'Association des fondateurs et protecteurs de l'institut catholique de Lyon (AFPCIL) auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Décision modificative de la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements votés par le Conseil Général du Rhône par délibération n° 22/06/2012-CG-016-01 du 22 juin 2012 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2299 - Lyon 3° - Feyzin - Garanties accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2300 - Lyon 5° - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2301 - Lyon 7° - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3f Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2302 - Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à SAS Coopérative la Gargousse auprès du Crédit mutuel - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2303 - Lyon 8° - Lyon 3° - Feyzin - Neuville sur Saône - Collonges au Mont d'Or - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2304 - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2305 - Lyon 9° - Marcy l'Etoile - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société d'économie mixte de construction de l'Ain (SEMCODA) auprès du Crédit Foncier de France - Décision modificative des décisions du Bureau n° B-2006-4451 du 3 juillet 2006, n° B-2005-3873 du 12 décembre 2005, n° B-2003-1460 du 23 juin 2003 et de la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2306 - Marcy l'Etoile - Garantie d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2307 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française des habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2308 - Saint Didier au Mont d'Or - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative de production d'HLM Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'entreprises sociales pour l'habitat, de coopératives d'HLM ou de sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières - Prêts haut de bilan - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2309 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SCIC Habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1824 du 11 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2310 - Villeurbanne - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2294 à CP-2018-2310. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : J'ai 17 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter : 3 décisions modificatives, 2 décisions complémentaires relatives à des prêts haut de bilan et 12 décisions de nouvelles garanties.

Je commence par les 3 décisions modificatives.

Le dossier n° CP-2018-2298 concerne l'association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPCIL). L'opération porte sur la transformation des locaux de la prison Saint Paul en campus universitaire. La présente décision modificative à la décision n° 2014-0462 vise à diminuer le taux fixe appliqué à l'emprunt garanti par la Métropole par la reprise des engagements de l'ex Conseil général du Rhône. Le montant total garanti est désormais de 3 670 076 €.

Le dossier n° CP-2018-2305 concerne la SEMCODA qui souhaite transformer un encours indexé au livret A en un encours composé de taux fixes sur les emprunts qui ont été garantis par les décisions antérieures du Bureau de la Communauté urbaine (référéncées B-2006-4451, B-2005-3873, B-2003-1460 et B-2014-0462). Le montant total garanti est de 10 149 734 €.

Le dossier n° CP-2018-2309 concerne la SCIC habitat Rhône-Alpes qui nous informe que, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements situés rue Francis Pressensé à Villeurbanne, les montants des prêts ont été modifiés à la hausse pour les prêts PLAI foncier et PLUS et à la baisse pour les prêts PLAI et PLUS foncier sans modifier le montant total d'encours. Cette opération a fait l'objet de la décision n° CP-2017-1824 du 11 septembre 2017. Pour rappel, le montant garanti est de 1 440 705 €.

Je poursuis par 2 décisions complémentaires à la délibération n° 2018-2682, passée le mois dernier en Conseil, en faveur des prêts haut de bilan à garantir pour des Entreprises Sociales de l'Habitat, des Coopératives d'HLM.

Le dossier n° CP-2018-2297, au profit de Poste Habitat Rhône-Alpes, concerne la production de 49 logements rue des Mollières à Fontaines Saint Martin et le financement de l'accession-sociale à la propriété de 57 nouveaux logements avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin. Le montant total garanti est de 1 049 750 €.

Le dossier n° CP-2018-2308, au bénéfice de Rhône Saône Habitat, concerne la rénovation thermique de 24 logements à Saint Didier au Mont d'Or et l'acquisition de 14 logements à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 442 000 €.

J'aborde enfin les 12 nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2018-2294, au profit de l'OPH Grand Lyon habitat, concerne une offre de prêt global pour 16 opérations annexées à la présente décision. Pour toutes ces opérations le montant total garanti est de 22 819 961 €.

Le dossier n° CP-2018-2295, au profit de l'OPAC 38, concerne la réhabilitation de 130 logements situés avenue Edouard Herriot à Décines-Charpieu. Le montant total garanti est de 3 342 157 €.

Le dossier n° CP-2018-2296, au profit de la Fondation Œuvres des Villages d'Enfants (fondation OVE), concerne la construction d'une Maison Accueil Spécialisé (MAS) de 40 places, établissement pour personnes handicapées situés avenue Franklin Roosevelt à Décines Charpieu. Le montant garanti est de 6 800 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2299, au profit de Alliade Habitat, concerne les acquisitions en VEFA de 16 logements situés cours Albert Thomas à Lyon 3° et de 30 logements situés route de Solaize à Feyzin. Le montant total garanti est de 4 163 689 €.

Le dossier n° CP-2018-2300, au profit de Dynacité, concerne l'acquisition en VEFA de 6 logements situés montée de Choulans à Lyon 5°. Le montant total garanti est de 597 380 €.

Le dossier n° CP-2018-2301, au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f, concerne 2 opérations : les acquisitions en VEFA de 8 logements situés rue Jaboulay à Lyon 7° et 30 logements situés rue Marius Berliet à Lyon 8°. Le montant total garanti est de 3 765 754 €.

Le dossier n° CP-2018-2302, au profit de la SAS Coopérative la Gargousse, concerne une opération d'habitat participatif en vue de la réhabilitation de 6 logements situés 73 rue Montesquieu à Lyon 7° dans le cadre d'un bail emphytéotique mis en place par la Métropole. Le montant total garanti est de 647 370 €.

Le dossier n° CP-2018-2303, au profit de l'OPH Grand Lyon habitat, concerne 9 opérations : la construction de 27 logements situés rue Ludovic Arrachart à Lyon 8°, l'acquisition-amélioration de 9 logements situés cours du docteur Long à Lyon 3° et de 11 logements situés rue Antoine Lumière à Lyon 8° ainsi que, par bail emphytéotique, de 7 logements situés rue Soignat à Lyon 3° et 2 logements situés rue de la République à Collonges au Mont d'Or, les acquisitions en VEFA de 19 logements situés rue de Savoie à Feyzin, de 8 logements situés rue Germain David à Lyon 3°, 12 logements situés avenue Auguste Wissel à Neuville sur Saône et l'acquisition d'usufruit pour une durée de 17 ans, dans le cadre d'une VEFA de 15 logements situés place du Pérollier à Ecully. Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti est de 8 382 289 €.

Le dossier n° CP-2018-2304, au profit de la SEMCODA, concerne l'acquisition de l'usufruit locatif social de 21 logements pour une durée de 13 ans situés route de Saint Cyr à Lyon 9°. Je précise qu'il s'agit bien de la route de Saint Cyr et non pas de la route de Paris, comme écrit dans le projet de décision. Il y aura une modification à faire. Dans l'annexe, il est bien indiqué 15 route de Saint Cyr à Lyon 9°. Le montant total garanti est de 1 556 435 €.

Le dossier n° CP-2018-2306, au profit de Vilogia, concerne l'acquisition en VEFA de 11 logements situés route de Saint Bel à Marcy l'Etoile. Le montant total garanti est de 1 012 467 €.

Le dossier n° CP-2018-2307, au profit de la SA d'HLM Société Française des Habitations Économiques, concerne la construction de 10 logements situés rue Pierre Sépard à Oullins. Le montant garanti est de 674 052 €.

Le dernier, le dossier n° CP-2018-2310 au profit de l'OPH Est Métropole habitat pour 5 opérations : les acquisitions de 2 logements situés rue Léon Blum, de 6 logements situés impasse Amblard, 2 logements situés avenue Roger Salengro à Villeurbanne, 27 logements situés avenue Franklin Roosevelt à Décines Charpieu, et la construction de 21 logements situés rue de la Poudrette à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 3 261 299 €.

J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au votes des dossiers n° CP-2018-2294 et CP-2303, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), membre du conseil d'administration d'Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2299 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*)

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), membre du conseil d'administration de l'OPH est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2310, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au votes des dossiers n° CP-2018-2294 et CP-2303, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, ne prend pas part aux débats et au vote du dossier n° CP-2018-2301 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme CARDONA Corinne, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2309 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD, Président de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2309 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2018-2311 - Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu sud - 4 lots - Autorisation de signer la modification n° 1 concernant le lot n° 1 du marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2312 - Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2313 - Mions - Assainissement des quartiers des Meurières et Etachères - 4 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2314 - Pierre Bénite - Travaux de réhabilitation des équipements du bassin de traitement biologique - File 20 - Station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2315 - Marcy l'Etoile - Contentieux devant le Tribunal de Grande instance entre les consorts Guinet, la société Sanofi Pasteur, la société Biomérieux, la Commune de Marcy l'Etoile et la Métropole de Lyon - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2311 à CP-2018-2315. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2311 à Lyon 3,° secteur Part-Dieu, concerne une autorisation de signer la modification n° 1 concernant le lot n° 1 du marché public. Une modification est le nouveau nom des avenants. Il s'agit de la découverte de canalisations vétustes qui ont été renforcées. L'avenant correspond à un montant de 353 101 € HT et porte le montant total du lot n° 1 à 3 252 348,35 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2312 concerne les travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries (3 lots). Il s'agit d'autoriser à signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Les marchés sont conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse 1 fois 2 années.

Les lots sont répartis par secteurs géographiques. Le lot n° 1 est proposé à l'entreprise Groupement GANTELET GALABERTHIER/DELUERMOZ pour un montant minimum de 600 000 € HT et un montant maximum de 1 600 000 €.

Le lot n° 2 est proposé à l'entreprise NOUVETRA/STRACCHI pour un montant minimum de 600 000 € et un montant maximum de 1 600 000 €.

Le lot n° 3 est proposé à l'entreprise DELUERMOZ/GANTELET GALABERTHIER pour un montant minimum de 600 000 € et un montant maximum de 1 600 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2313 à Mions concerne l'assainissement des quartiers des Meurières et Etachères. Il s'agit d'autoriser à signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le lot n° 1 est proposé au groupement d'entreprises REGIL/SEEM/SEGEX pour un montant de 893 313,91 € HT. Le lot n° 2 est proposé au groupement d'entreprises REGIL/SEEM/SEGEX pour un montant 1 032 034,05 € HT. Le lot n° 3 est proposé au groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP/COIRO/BEYLAT/SOTERLY pour un montant de 906 005,67 € HT. Le lot n° 4 est proposé au groupement d'entreprises CARRION/PETAVIT/SOGEA pour un montant de 477 923,11 €.

Le lot n° CP-2018-2314 à Pierre Bénite, station d'épuration, concerne des travaux de réhabilitation des équipements du bassin de traitement biologique. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée. Il est proposé l'entreprise SOC pour un montant de 652 639 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2315 à Marcy l'Etoile concerne aussi la voirie. Il s'agit d'un contentieux devant le Tribunal de Grande instance entre les consorts Guinet, la société Sanofi Pasteur, la société Biomérieux, la Commune de Marcy l'Etoile et la Métropole de Lyon. C'est un dossier qui date de plus de 10 ans (ancienne PPI).

A la suite de malfaçons dues à des travaux de voirie, la Métropole doit effectuer la remise en conformité du traitement des eaux pluviales. Il est proposé un protocole d'accord transactionnel pour des montants estimés à 264 429,12 € TTC d'une part, et 6 825 000 € TTC, d'autre part.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Patrick VERON, membre de la société SEEM, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2313 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2018-2316 - Nettoyage et curage des ouvrages du service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2018-2316. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bon de commande relatif au nettoyage et curage des ouvrages du service voies rapides et tunnels.

Si vous en êtes d'accord ce sera une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre à bon de commande pourrait être conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles de façon tacite une fois 2 années, pour un montant maximum de 2 400 000 € HT, pour la durée totale du marché. L'accord cadre comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT, pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver le lancement de cette procédure et d'autoriser monsieur le Président à signer ce marché.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Da Passano. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2018-2317 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2018-2317. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges. Il vous est proposé sur avis, une nouvelle première personnalité qualifiée pour le collège Ampère à Lyon 2° : monsieur Raouf Hafsaoui, Directeur adjoint de l'association Quartier Vitalité.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Desbos. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° CP-2018-2318 - Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec l'Institut pour la recherche technologique (IRT) System X en faveur du développement de projets innovation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2018-2318. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier soumet à votre approbation un accord-cadre de partenariat pour une durée de 5 ans avec l'Institut pour la recherche technologique (IRT) System X spécialisé dans l'ingénierie numérique des systèmes urbains.

L'IRT s'est récemment installé au cœur du campus Lyon-Tech La Doua qui va bénéficier d'un vaste programme de réhabilitation et de construction pour faire de ces 125 hectares un démonstrateur urbain. Cet accord de partenariat va permettre d'associer l'IRT System X sur des projets qui touchent à l'énergie et la mobilité, notamment dans la perspective d'une extension des véhicules autonomes sous service Navly ou encore la sécurité des systèmes urbains qui fait partie des grandes priorités de notre programme de développement économique. Ceci en lien avec les entreprises et les acteurs académiques de notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Dognin-Sauze. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2018-2319 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 456 et 606, situés 2 bis, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Harbaoui - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2320 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 131 et 315, situés 23, rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Tran Do Sam - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2321 - Limonest - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bruyères - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain constituant des voiries, trottoirs, stationnements et réseaux, destinés au domaine public de voirie métropolitain et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2322 - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey et appartenant à M. Ali Heroual - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2323 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées à l'angle du boulevard Marius Vivier Merle et de l'avenue Georges Pompidou, et appartenant à l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2324 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition à titre onéreux d'un appartement et d'un emplacement de stationnement en sous-sol, formant respectivement les lots n° 242 et 56 de la copropriété l'Amphitryon situés 11 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Bernadette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2325 - Lyon 7° - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement composé de 2 parcelles de terrain situées 15 et 29 rue Pré-Gaudry et appartenant à la société Nexans - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2326 - Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) et à la société Tourville Guillotière ou à toutes sociétés à elles substituées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2327 - Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 920, chemin de l'Epine et appartenant aux époux Henry - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2328 - Saint Genis Laval - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de l'usufruit d'une parcelle de terrain nu située 28, chemin de Moly et détenu par Mme Mazille Passitaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2329 - Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot Salengro - Zola - Cession, à l'euro symbolique, à la SLCI Promotion de 2 parcelles de terrain constituant le lot n° 2 situé 11 et 13 rue Emile Zola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2330 - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence deuxième phase - Déclassement des parcelles cadastrées BH 58, BH 59 et BH 61 du domaine public métropolitain - Cession, à titre onéreux, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain nu, situé square Julien Gras et quai Perrache - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2331 - Lyon 7° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Cession, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence Chênes-Senteurs-Erables d'une parcelle de terrain nu située 67 rue de Gerland - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2332 - Lyon 7° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de parcelles de terrain nu situées 25, rue Salomon Reinach et 22, rue Béchevelin, 7, rue Saint-André, à l'angle de ces 3 voies - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2333 - Saint Priest - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'établissement Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau, de 2 parcelles de terrain nu situées impasse d'Auvergne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2334 - Vénissieux - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Albert Einstein au profit de la Société civile immobilière (SCI) Frégonara ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2335 - Villeurbanne - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 3, cours Tolstoi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2336 - Villeurbanne - Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 46, avenue Marc Sangnier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2337 - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un tènement immobilier situé 18, rue Viala - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2338 - Lyon 8° - Equipement public - Institution au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'une servitude d'ancrage sur la façade de l'immeuble métropolitain situé 23, avenue Francis de Pressensé - Approbation d'une convention annexée au bail emphytéotique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2339 - Lyon 3° - Lyon 7° - Opération de restauration immobilière quartiers Moncey/Voltaire/Guillotière - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 24 mai 2013 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2319 à CP-2018-2339. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vais commencer par présenter les acquisitions de la Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2327 à Rochetaillée sur Saône concerne une opération de voirie de proximité. Il s'agit d'une acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu pour un élargissement de chemin.

Le dossier n° CP-2018-2328 à Saint Genis Laval concerne une opération de voirie Il s'agit d'une acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 45 mètres carrés.

Les dossiers n° CP-2018-2319 et n° CP-2018-2320 à Bron concernent des opérations de développement urbain dans le cadre du renouvellement urbain Bron Terraillon. Il s'agit d'acquisitions, à titre onéreux, d'un T5 pour 116 000 € et d'un T4 pour 75 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2321 à Limonest concerne une opération de développement urbain dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bruyères. Il s'agit de l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu d'une surface de 26 000 mètres carrés et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Le dossier n° CP-2018-2322 à Lyon 3° concerne une opération d'habitat et logement social 26 rue Moncey. Il s'agit de l'acquisition, à titre onéreux, de 2 T1 avec caves et greniers pour un montant de 59 600 €.

Le dossier n° CP-2018-2323 à Lyon 3°concerne une opération de développement urbain dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest. Il s'agit de l'acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu d'une surface de 311 mètres carrés pour un montant de 359 205 €.

Le dossier n° CP-2018-2324 à Lyon 3°concerne une opération de développement urbain dans le cadre du projet Lyon Part-Dieu Il s'agit d'une acquisition, à titre onéreux, d'un appartement pour 105 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2325 à Lyon 7°concerne une opération de développement urbain. Il s'agit de l'acquisition, à titre onéreux, d'un tènement composé de 2 parcelles de terrain de 43 000 mètres carrés et appartenant à la société Nexans pour la construction d'un équipement public (14 280 000 €).

Le dossier n° CP-2018-2326 à Lyon 7°concerne une opération de voirie. Il s'agit de l'acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles de terrain nu pour l'élargissement et la création de voies nouvelles.

Les cessions.

Le dossier n° CP-2018-2329 à Givors concerne une opération de développement urbain dans le cadre de l'aménagement de l'ilot Salengro - Zola. Il s'agit d'une cession, à l'euro symbolique, à la SLCI Promotion de 2 parcelles de terrain d'une surface de 696 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2018-2330 à Lyon 2° concerne une opération de développement urbain dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence deuxième phase II s'agit d'une cession, à titre onéreux, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain nu de 2 786 mètres carrés pour un montant de 442 974 €.

Le dossier n° CP-2018-2331 à Lyon 7° concerne une opération de développement urbain dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland. Il s'agit d'une cession, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence Chênes-Senteurs-Erables d'une parcelle de terrain nu d'une surface de 33 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2018-2332 à Lyon 7° concerne une opération de développement urbain II s'agit d'une cession, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de parcelles de terrain nu pour un montant de 949 366 €.

Le dossier n° CP-2018-2333 à Saint Priest concerne la cession, à titre onéreux, à l'établissement Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau, de 2 parcelles de terrain nu pour un montant de 7 400 €.

Le dossier n° CP-2018-2334 à Vénissieux concerne la cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu d'une surface de 273 mètres carrés pour un montant de 12 500 €.

Les dossiers n° CP-2018-2335 et CP-2018-2336 à Villeurbanne concerne des opérations d'Habitat et logement social. Il s'agit, d'une part, d'une cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble pour un montant de 730 000 € et, d'autre part, d'une cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble pour un montant de 655 000 €.

Divers.

Le dossier n° CP-2018-2337 à Lyon 3° concerne une opération d'habitat et logement social. Il s'agit de la mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un tènement immobilier pour la réalisation de 2 PLAI et 1 PLUS.

Le dossier n° CP-2018-2338 à Lyon 8° concerne une opération d'équipement public. Il s'agit de l'institution au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'une servitude d'ancrage sur la façade de l'immeuble métropolitain. Les recettes sont à 0 €.

J'ai fini la présentation des dossiers. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Geoffroy. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au votes des dossiers n° CP-2018-2332 et CP-2018-2337, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Sarah Peillon), membre du conseil d'administration d'Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2336 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au votes des dossiers n° CP-2018-2332 et CP-2018-2337, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2018-2340 - Prestations de services pour la mise à disposition de personnels temporaires en parcours d'insertion - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte le dossier n° CP-2018-2340. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier propose d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre pour des prestations de services pour la mise à disposition de personnels temporaires en parcours d'insertion et c'est l'élément important de ce projet de décision.

Le recours à un tel marché d'insertion permettra à la Métropole de montrer son exemplarité, ce projet ayant été prévu dans le PMIE. Cela permettra de favoriser l'insertion des personnes fragilisées et éloignées de l'emploi, de donner aux services des ressources humaines une souplesse supplémentaire afin d'accéder à un nouvel ensemble de candidats et de permettre aux entreprises d'insertion de développer les parcours individuels sur des compétences techniques mais aussi administratives.

L'accord-cadre à intervenir permettra l'émission de bons de commande pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 500 000 € HT sur une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse 1 fois 2 années.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° CP-2018-2341 - Compte-rendu des déplacements autorisés des élus métropolitains - Période du 1er janvier au 28 février 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2342 - Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld, accompagné de Mmes les Vice-Présidentes Fouziya Bouzerda et Myriam Picot et de MM. les Vice-Présidents Michel Le Faou, Alain Galliano et Jean-Paul Bret pour un déplacement en Chine du lundi 30 avril au jeudi 10 mai 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2343 - Mandat spécial accordé à Mme la Conseillère Clotilde Pouzergue et M. le Conseiller Guy Barret pour un déplacement à Paris le mercredi 28 mars 2018 - Participation à une rencontre avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Immobilier - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2344 - Bron - Missions de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2345 - Bron - Reconstruction de la pouponnière, de la crèche de l'accueil mère-enfants et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de Bron - Lot n° 3 : gros oeuvre - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2346 - Lyon 2° - Remise en conformité trentenaire de l'installation sprinkler du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Marché subséquent n° 2 : prestations de remise en conformité trentenaire - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2347 - Lyon 3° - Travaux de restructuration du collège professeur Marcel Dargent - Lot n° 16 : Equipement de cuisine - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2348 - Lyon 7° - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2349 - Fourniture d'objets promotionnels pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2018-2350 - Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2351 - Fourniture d'articles d'outillage de bâtiment, de fixations et de consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie - 11 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2352 - Fontaines sur Saône - Extension et restructuration du collège Jean de Tournes - Lot n° 1 : désamiantage et lot n° 2 : démolitions - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2353 - Lyon 3° - Création d'un ascenseur PMR (personnes à mobilité réduite) à l'Hôtel de Métropole - Lot n° 3 serrurerie, métallerie, façade (mur rideau) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2354 - Lyon 9° - Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409 rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2261 du 26 février 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2355 - Neuville sur Saône - Travaux de construction d'une pépinière d'entreprises à Neuville sur Saône - 6 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2356 - Tassin la Demi Lune - Restructuration du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi-Lune - Lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2341 à CP-2018-2356. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, les dossiers n° CP-2018-2341 à CP-2018-2343 demandent de prendre acte des déplacements de nos collègues dans le cadre de leurs délégations.

Le dossier n° CP-2018-2341 concerne la période du 1^{er} janvier au 28 février 2018.

Le dossier n° CP-2018-2342 concerne une mission officielle, organisée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires d'OnlyLyon dont le but est de consolider les liens entre la Chine et la Métropole en valorisant, notamment, les secteurs d'excellence de l'agglomération lyonnaise, ses pôles de compétitivité, ses entreprises et ses établissements d'enseignement supérieur.

Le dossier n° CP-2018-2343 concerne une invitation à se rendre à Paris pour échanger avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Immobilier sur les démarches urbanistiques initiées par cette dernière.

Les dossiers n° CP-2018-2344 à CP-2018-2348 à Bron, Lyon 2°, Lyon 3° et Lyon 7° concernent des autorisations de signature d'avenants de marchés.

Sur la Commune de Bron il s'agit de l'extension du Neurocampus de Lyon, un avenant n° 1 au marché public, sans incidence financière ainsi que la reconstruction de la pouponnière, de la crèche de l'accueil mère-enfants, avenant n° 2 pour un montant de 90 040 € TTC.

A Lyon 2°, il s'agit de la remise en conformité trentenaire de l'installation sprinkler du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), un avenant n° 1, pour un montant de 16 143 €.

A Lyon 3°, il s'agit des travaux de restructuration du collège professeur Marcel Dargent, un avenant n° 1 pour un montant de 6 480 €.

A Lyon 7°, il s'agit d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, un avenant n° 1, pour un montant de 273 249 € TTC.

Les dossiers n° CP-2018-2349 à CP-2018-2351 concernent la procédure pour le lancement d'appels d'offres pour les services de la Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2349 concerne l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture d'objets promotionnels.

Le dossier n° CP-2018-2350 concerne la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage.

Le dossier n° CP-2018-2351 concerne la fourniture d'articles d'outillage de bâtiment, de fixations et de consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie.

Les dossiers n° CP-2018-2352 à n° CP-2018-2355 concernent des autorisations de signer les marchés de travaux à la suite des procédures adaptées.

Le dossier n° CP-2018-2352 à Fontaines sur Saône concerne l'extension et restructuration du collège Jean de Tournes.

Le dossier n° CP-2018-2353 à Lyon 3° concerne la création d'un ascenseur PMR (personnes à mobilité réduite) à l'Hôtel de Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2354 à Lyon 9° concerne l'aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère.

Le dossier n° CP-2018-2355 à Neuville sur Saône concerne les travaux de construction d'une pépinière d'entreprises.

Le dossier n° CP-2018-2356 à Tassin la Demi Lune concerne une autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Kabalo. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2018-2357 - Protection de l'enfance - Convention-cadre pour un fonctionnement en dispositif intégré des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2018-2357. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la protection de l'enfance. Il s'agit de la signature de la convention-cadre pour un fonctionnement en dispositif intégré des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

L'enseignement est dispensé au sein des établissements par des enseignants spécialisés. L'orientation vers un ITEP est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

30 % des jeunes accueillis en ITEP relèvent également d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE). Le projet de convention qui en découle n'a pas d'incidence financière pour notre collectivité. Deux articles concernent plus particulièrement les services de la Métropole : l'article 11, relatif à la transmission d'informations entre partenaires et l'article 14, précisant les modalités d'articulation avec l'ASE. Cette convention est conclue pour une durée 5 ans.

Il est demandé d'approuver la convention-cadre et d'autoriser monsieur le Président à la signer.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Laurent. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2018-2358 - Lyon 5° - Réaménagement de la place Varillon - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2359 - Sathonay Camp - Requalification de la place Thévenot - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2018-2360 - Lyon - Villeurbanne - Conventions de participation financière pour l'animation des programmes d'intérêt général (PIG) de Lyon et Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2361 - Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du site de l'Ancienne écluse - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le groupement de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2358 à CP-2018-2361. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2358 à Lyon 5° concerne le réaménagement de la place Varillon. Il s'agit d'une autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux. La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent réaliser une opération de requalification de la place Varillon et de ses abords. Cela accompagnera le funiculaire tout neuf qui a été reposé la semaine dernière.

Le dossier n° CP-2018-2359 à Sathonay Camp concerne la requalification de la place Thévenot. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée pour des travaux d'aménagement, lot n° 1 voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil avec le groupement d'entreprises EUROVIA LYON SAS / DE FILIPPIS / LOCATELLI / SOLS CONFLUENCE pour un montant de 711 140,54 € HT. La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06. Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal.

La place Thévenot qui rassemble l'essentiel des équipements et services publics de la Commune est séparée de ce tènement par le boulevard de la Castellane. Cette place présente aujourd'hui des difficultés en termes d'usages et de fonctionnement. Ce réaménagement procède à la mise en valeur des équipements publics et au rapprochement des différents quartiers.

Le dossier n° CP-2018-2360, à Lyon et Villeurbanne, concerne des conventions de participation financière pour l'animation des programmes d'intérêt général (PIG). La mise en oeuvre des PIG s'appuie sur une convention de partenariat conclue avec l'ANAH, l'État, Action Logement et les Villes.

Les montants qui seront appelés auprès de l'ANAH, des Villes et de la Métropole sont les suivants :

- Villeurbanne : 73 950 € de montant minimum dont la Métropole prend 80 % du solde (59 160 €) et la Ville 20 % (14 790 €),

- Lyon : 159 600 € de montant minimum dont la Métropole prend 80 % du solde (127 680 €) et la Ville 20 % (31 920 €).

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Le dossier n° CP-2018-2361 à Caluire et Cuire, dans le cadre de l'opération Rives de Saône, concerne l'aménagement du site de l'Ancienne écluse. Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le groupement de maîtrise d'oeuvre.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête des Rives de la Saône dans toute sa traversée du territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Après analyse par la Métropole, il est avéré que la maîtrise d'oeuvre, à la suite de la rencontre d'aléas géotechniques et des demandes de la maîtrise d'ouvrage en phase exécution, a dû adapter, reprendre la conception pour certains ouvrages et ajuster le planning des travaux. La Métropole considère une partie des demandes de la maîtrise d'oeuvre justifiée à hauteur de 70 %, soit la somme de 39 886,75 € HT, ce qui fait l'objet du présent protocole d'accord transactionnel.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ledit protocole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Crimier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2018-2362 - Balayeuses de voirie - Cession de gré à gré des véhicules - Contrat avec la société Auvergne Matériel Voirie (AMV) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2363 - Post-exploitation du centre d'enfouissement technique (CET) de Genas - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2364 - Reprise, traitement et/ou valorisation du bois en provenance des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2365 - Marché public de traitement et valorisation du bois collecté dans les déchèteries - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement SERDEX / SITA Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2018-2362 à CP-2018-2365. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° CP-2018-2362 concerne la cession de gré à gré des véhicules balayeuses de voirie par un contrat avec la société Auvergne Matériel Voirie (AMV).

Le dossier n° CP-2018-2363, à Genas, concerne l'autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la post-exploitation du centre d'enfouissement technique (CET).

Le dossier n° CP-2018-2364 concerne l'autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la reprise, traitement et/ou valorisation du bois en provenance des déchèteries et des services de la Métropole. La commission permanente d'appels d'offres a choisi pour le lot n° 1 l'entreprise SERDEX et pour le lot n° 2 l'entreprise SITA LYON SUEZ.

Le dossier n° CP-2018-2365 concerne l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec le groupement SERDEX / SITA Lyon. En 2017, la Métropole a été alertée par l'entreprise de ses difficultés et, à la suite d'un contentieux, un protocole transactionnel a été accepté par les 2 parties. Il s'agit d'autoriser le Président à le signer.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Philip. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2018-2366 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2018-2367 - Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon Laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) -ARIA (Applications et recherche en informatique pour l'architecture) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2018-2366 et CP-2018-2367. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, 2 conventions concernant le musée gallo-romain de Lyon-Fourvière.

Le dossier n° CP-2018-2366 concerne une convention de partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Cette convention autorise les chèques-vacances comme moyen de paiement à la billetterie de Lugdunum musée. Elle rejoint ainsi nos objectifs de solidarité. L'Agence nationale remboursera à Lugdunum musée le montant des entrées, déductions faites des frais de gestion de 1 %. Il s'agit d'approuver la signature de cette convention.

Le dossier n° CP-2018-2367 concerne une convention de partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon et son laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) qui travaille sur la numérisation et la valorisation du patrimoine architectural urbain et paysager. Ce partenariat couvre à la fois des activités d'études et le développement d'outils de médiation à destination du public du Lugdunum musée. Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de 3 ans reconductible 3 fois, sans impact financier. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Picot. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

La séance est levée à 11 heures 50.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 mai 2018

Le Président,

La Secrétaire de séance,
